
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 17 octobre 2023 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien

ABSENCES :

Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
Mme Sonia Vibert, Directrice du bureau de projets

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement par intérim
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur et Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 07.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 08 et se termine à 19 h 33.

CA23 16 0293

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du
17 octobre 2023, à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du
17 octobre 2023, à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 33 ET SE TERMINE À 20 H 31.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Yves Plourde	Sécurité autour des écoles Dépôt de documents
Louis Pistono	Circulation de transit sur l'avenue Davaar Circulation de transit sur l'avenue Davaar
Simon Latraverse	Parc Mali
Emmanuelle Deneault	Défilé hassidique du 2 septembre
Céline Forget	Sécurité autour des écoles
Nicolas Bérubé	Question 7 en ligne
Jay Elyahou	Sécurité
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Leonardo Grinberg	It's against any umanity
David Ardia	Bonjour. Je circule quotidiennement sur la piste cyclable du chemin de la Côte-Sainte-Catherine. L'intersection Avenue Vincent d'Indy - chemin de la Côte-Sainte-Catherine (à la montée) me semble être dangereux. Il n'est en effet pas évident de savoir à quel moment les cyclistes doivent s'engager. Je suggère de mettre un feu de signalisation spécifique pour les cyclistes à cet endroit. Merci pour votre attention.
Julien Acosta	Bonjour, L'arrondissement de VSMPE a commencé à déployer de nouveaux aménagements cyclables dans Parc-Extension, notamment sur Querbes. Le plan est que la piste bifurque sur de l'Épée à la hauteur d'Ogilvy pour éventuellement rejoindre la future traverse, permettant un lien avec l'arrondissement d'Outremont, mais surtout le raccordement au réseau cyclable du campus MIL. Les frontières des arrondissements étant à bien des égards factices dans le quotidien des citoyens de la ville de Montréal, la connectivité du réseau cyclable de la ville doit faire l'objet d'efforts de concertation pour en assurer la continuité et l'efficience. Il semble par contre que l'endroit prévu pour la traverse, du côté d'Outremont, soit utilisé actuellement comme stationnement. Pouvez-vous garantir aujourd'hui que ce lien n'est pas remis en question en raison de ce stationnement et que vous vous engager à tout mettre en œuvre pour qu'il se réalise le plus rapidement possible?
Stéphane Goyette	Question : Que comptez-vous faire, avant le début de la prochaine saison, pour moderniser notre tarification et nos services afin d'optimiser l'utilisation de TOUS LES terrains de tennis (que nous venons d'ailleurs de rénover à grands frais pour ce qui est du Parc Joyce et Parc Garneau), d'élargir le bassin de joueurs et surtout d'encourager la pratique du tennis chez les plus jeunes? Une pièce jointe a été envoyée à : secretariat.outremont@montreal.ca Lien https://drive.google.com/drive/folders/1HgSkBMut3IDvakL25Dm1fCmA-Xt_0Gis
Stéphane Goyette (QUESTION #2)	Bonjour. Pourriez-vous nous donner une mise à jour du dossier de travaux (présentement à l'arrêt) du Parc Pratt et que compte faire l'Arrondissement pour les relancer, selon quel échéancier?

<p>Micheline Fredette</p>	<p>La ville a donné un Permis d'occupation au 1150 rue Ducharme au printemps. Depuis, les travailleurs ne viennent qu'occasionnellement (une fois par mois). Et pourtant, le détenteur de ce permis bloque la rue sans y travailler.... depuis des mois.</p> <p>Déjà, la ville a autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • le retrait de stationnement du côté ouest de la rue de l'Épée afin de rendre plus fluide la circulation »(sous-entendre les camions et les voitures qui se prennent pour des voitures de courses) suite aux contournements occasionnés par la réfection du métro qui dure qui dure et qui n'en finit plus... • La construction des 1 000 nouveaux appartements derrière chez moi. • Une augmentation des taxes municipales de 37%. • L'abandon du chalet du parc St-Viateur (qui est brûlé depuis 4 ans) <p>Question :Pourquoi ne pas octroyer un permis d'occupation pour le lavage des fenêtres de notre immeuble (900 de l'Épée) le 11 octobre avec l'excuse de l'occupation du 1150 Ducharme qui n'en est pas vraiment une ??????</p>
<p>Nicolas Berube</p>	<p>Des aménagements comme les bollards et les cloches de béton installés autour de l'École Nouvelle-Querbes semblent contribuer à apaiser la circulation motorisée et à réduire les comportements dangereux. Avec l'hiver qui approche, ces aménagements seront-ils retirés? Si oui, qu'est-ce qui les remplacera pour assurer la sécurité des centaines d'enfants qui ne cesseront pas d'y circuler quotidiennement et qui sont toujours en attente d'un Plan de mobilité durable et sécuritaire? Le regroupement Transport actif Outremont (TAO) continuera d'insister pour que tout aménagement pour la sécurisation ne soit pas temporaire ni éphémère, et qu'il n'y ait plus de retour en arrière. Ainsi, nous demandons que ces aménagements (bollards, cloches de béton) restent en place même durant l'hiver. Pouvez-vous confirmer qu'ils le seront?</p>
<p>Micheline Fredette (QUESTION # 2)</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Voici une nouvelle question à soumettre au conseil le 17 octobre:</p> <p>Prémisse: La Ville a autorisé la réparation de la toilette du parc Outremont qui s'est terminée l'été dernier.</p> <ul style="list-style-type: none"> · La toilette n'était pas brisée; · La restauration a été somptueuse avec « Cuivre » sur le toit, alors qu'il n'en n'a jamais eu auparavant entraînant des dépenses plus que somptuaires; <p>Pendant ce temps dans le parc voisin :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le chalet du parc St-Viateur n'a eu aucune attention depuis le feu criminel d'il y a 4 ans; · Les employés ont tout de même pris le temps d'enlever le « FORGET ME NOT » brodé et attaché avec de la broche sur la grille; · Augmentation de la valeur de référence des taxes de 37% imposée par la Ville et diminution de tous les services. <p>Question: Quand comptez-vous réparer le chalet et redonner aux citoyens accès à leur infrastructure?</p> <p>Merci à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente.</p>
<p>Emanuel Licha</p>	<p>Attendu que le budget 2024 de l'Arrondissement d'Outremont présenté le 10 octobre indique que la sécurisation de la mobilité durable et sécuritaire figure en tête de liste des priorités de l'équipe municipale;</p> <p>Attendu qu'au printemps 2023, M. le Maire, Laurent Desbois, a promis la publication au courant de l'automne 2023 des premières recommandations pour un Plan de mobilité durable et sécuritaire (PDMDS);</p> <p>Attendu que la sécurisation des transports actifs et la création de pistes cyclables sécurisées dans l'arrondissement sont urgentes, particulièrement autour des écoles;</p> <p>Le comité Transport Actif Outremont souhaite connaître les gestes concrets qui seront posés par l'arrondissement en termes de sécurisation pérenne des transports actifs durant les deux derniers mois de 2023 ainsi qu'au premier trimestre 2024.</p>

Josefina Ades	<p>Attendu que 1) le projet de rue-école sur l'av. Dollard est un projet précurseur, le plus long et mieux établi de la ville de Montréal, 2) que la communauté de l'école Guy Drummond appuie massivement le projet, 2) que les bénéfices reconnus d'un tel projet outrepassent amplement la communauté scolaire et rayonnent l'ensemble des citoyens du quartier (en matière de réduction d'émissions polluantes, d'augmentation d'espaces alloués aux interactions entre les voisins, au jeu libre pour les enfants, aux déplacements piétons et cyclistes ainsi qu'à l'activité physique des citoyens), 3) qu'une infinité de projets similaires ont été mis en place dans les plus grandes villes du monde (Paris, Londres, entre plusieurs autres); quelles démarches concrètes poursuit l'arrondissement pour pérenniser le projet et maintenir l'ensemble des bénéfices pour la santé mentale et physique des citoyens d'Outremont?</p>
Sarah Dorner	<p>L'annonce de la fermeture de la voie Camillien-Houde à a circulation présente une belle occasion pour l'arrondissement d'Outremont de mieux valoriser son accès au parc du Mont-Royal via le secteur du bois d'Outremont. Le district Claude-Ryan a trop peu de parcs pour la densité de sa population. Le parc du Mont-Royal est situé à moins de 15 minutes de marche pour un grand nombre de résidents d'Outremont, mais la voie Camillien-Houde est trop dangereuse pour les piétons. L'équipe Desbois s'est prononcée contre ce projet malgré les avantages notables pour les résidents d'Outremont. Pourriez-vous S.V.P. changer la position d'Ensemble Montréal vis-à-vis ce projet? Merci.</p>
Rani CRUZ	<p>Bravo à l'administration de Projet Montréal pour la mise en place d'un des premiers parcs éponge de Montréal dans le Nouvel Outremont, au parc Pierre-Dansereau. L'expérience est très concluante, on a pu le vérifier à de nombreuses reprises cet été. Bravo à l'administration de Valérie Plante de s'engager à en faire beaucoup d'autres dans Montréal et aussi dans Outremont. Le nouveau parc Irma-Levasseur en sera un aussi, c'est une excellente nouvelle.</p> <p>M. Desbois, pouvez-vous encourager ces initiatives de ville éponge, plutôt que de les décourager comme vous l'avez fait lors des rénovations de la rue de la Brunante ? Vous avez retiré des saillies drainantes du projet, c'est une occasion manquée pour Outremont.</p>
Axel Bergman	<p>Bonjour, je suis résident d'Outremont et parent d'élèves qui fréquentent l'école Stanislas. Depuis de nombreuses années (2018 si ma mémoire est bonne), ma famille et moi apprécions la fermeture de la rue Dollard. Nous supportons la proposition des élus de Projet Montréal, Mmes Patreau et Pollak, d'en faire une place conviviale.</p> <p>Lors du conseil sur le budget, la semaine dernière, j'ai été étonné que vous vous appropriiez ce projet, même si une section a été ajoutée cette année, le projet de fermeture date de bien avant votre arrivée. Dans ce contexte, soutenez-vous vous aussi la proposition des élus de Projet Montréal et de nombreux parents comme moi, de fermer de façon permanente le tronçon de Dollard entre Lajoie et Van Horne afin qu'il devienne une belle place pour tout le monde ?</p>
Yannick Bujold	<p>Fermeture permanente de Dollard : Mme Patreau propose de faire encore mieux qu'une rue-Ecole : une place conviviale pour toute la population d'Outremont. M. Desbois, soutenez vous cette proposition ? Pouvez-vous garder Dollard fermée aux autos dès maintenant ?</p> <p>Merci et bonne soirée.</p>

CA23 16 0294

Prolongation de la période de question des citoyens

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 32 ET SE TERMINE À 20 H 46.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

À 20 h 46, le président du conseil suspend la séance.

À 20 h 58, le conseil reprend ses travaux.

CA23 16 0295

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 5 septembre 2023, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19)

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 5 septembre 2023.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA23 16 0296

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 28 septembre 2023, à 14 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19)

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 28 septembre 2023.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA23 16 0297

ADDENDA - Accorder un soutien financier de 5 030,50 \$ à l'organisme Les Casteliers, afin de réaliser le projet Arbre : tout un monde / Diffusion inclusive pour la période du 1^{er} octobre au 10 décembre 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) / Approuver le projet de convention addenda à cet effet / Autoriser la Directrice du bureau de projet à signer ladite convention addenda

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1227426001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un soutien financier de 5 030,50 \$ à l'organisme ci-après désigné, pour la période et le montant indiqués, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) ;

Organisme	Projet	Période	Montant
Casteliers	Arbre : tout un monde / Diffusion inclusive	1 ^{er} octobre 2023 au 10 décembre 2023	5 030,50 \$

D'APPROUVER le projet de convention addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme Casteliers, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier ;

D'AUTORISER madame Sonia Vibert, directrice du bureau de projets, à signer ladite convention addenda, pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1227426001

CA23 16 0298

Offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge de l'entretien et l'activité d'escalade de l'œuvre d'art public, 29:53 (Installation) sur la Place publique Alice-Girard.

ATTENDU QU'EN 2018, dans le cadre de la programmation d'art public prévue pour le projet MIL Montréal, le Bureau d'art public (BAP) du Service de la culture (SC) a tenu un concours par avis public, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), dans le but de doter d'une œuvre d'art la place Alice-Girard, située au cœur du nouveau quartier. Suite aux recommandations du comité de

sélection, le conseil municipal a octroyé le contrat de réalisation à Patrick Bernatchez pour son œuvre 29"53 ;

ATTENDU QUE lors de l'octroi du contrat de conception et de construction de l'œuvre à l'artiste, les services de la Ville ont recommandé l'élaboration d'un protocole d'usage établissant les critères et normes à respecter pour pratiquer l'escalade sur cette œuvre, et définissant le partage des responsabilités dans l'usage de la structure appartenant à la Ville de Montréal. La Ville a donc mandaté la Fédération québécoise de montagne et d'escalade (FQME) pour l'élaboration du Protocole d'usage. Ce document présente essentiellement les conditions d'utilisation sécuritaire de l'installation (œuvre d'art public) aux fins d'activités d'escalade. Il prévoit notamment les mesures à mettre en place lors d'activités d'escalade, les inspections et activités d'entretiens spécialisées que doit réaliser la Ville pour préserver l'installation, ainsi que des recommandations quant au partage des rôles et responsabilités entre la ville de Montréal et les utilisateurs de l'Installation, à l'occasion des activités d'escalade;

ATTENDU QUE compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements et en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec, l'arrondissement doit offrir la prise en charge, l'entretien et l'activité d'escalade de l'œuvre d'art public, 29-53 (Installation) sur la place Alice-Girard tel que défini dans le Protocole d'usage. La pratique de l'escalade sera offerte ponctuellement sous forme événementielle par l'intermédiaire d'un opérateur agréé par la FQME;

ATTENDU QUE l'acquisition et l'installation du matériel nécessaire à la pratique de l'escalade, tels les ancrages, sont pris en charge financièrement par le SUM (Service de l'urbanisme et de la mobilité) alors que le budget requis pour l'entretien de la paroi d'escalade doit être prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239203009.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'OFFRIR au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge de l'entretien de la paroi d'escalade et l'activité d'escalade de l'œuvre d'art public, 29:53 (Installation) sur la Place publique Alice-Girard.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1239203009

CA23 16 0299

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2024

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711019.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024 tel qu'indiqué au sommaire décisionnel, séances qui ont lieu dans la salle du conseil située au 530, avenue Davaar, à Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1233711019

CA23 16 0300

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'août 2023

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois d'août 2023.

30.03 1236131029

CA23 16 0301

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'août 2023

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'août 2023.

30.04 1236131030

CA23 16 0302

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'août 2023

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'août 2023.

30.05 1236131031

CA23 16 0303

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'août 2023

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois d'août 2023.

30.06 1236131032

CA23 16 0304

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468) - L'objet de ce règlement vise à

devancer l'heure limite de réception des questions transmises par courrier électronique lors des séances du conseil à 13 h le jour de la séance

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à devancer l'heure limite de réception des questions transmises par courrier électronique lors des séances du conseil à 13 h le jour de la séance.

40.01 1233711023

CA23 16 0305

Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)* - L'objet de ce règlement vise à devancer l'heure limite de réception des questions transmises par courrier électronique lors des séances du conseil à 13 h le jour de la séance

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 17 octobre 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711023.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)*. L'objet de ce règlement vise à devancer l'heure limite de réception des questions transmises par courrier électronique lors des séances du conseil à 13 h le jour de la séance.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1233711023

CA23 16 0306

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Secteur 8 - L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur certains tronçons des avenues Bloomfield, Champagneur, de l'Épée, Ducharme, Marie-Stéphane et Querbes prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur certains tronçons des avenues Bloomfield, Champagneur, de l'Épée, Ducharme, Marie-Stéphane et Querbes prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.03 1235069029

CA23 16 0307

Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Secteur 8 - L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur certains tronçons des avenues Bloomfield, Champagneur, de l'Épée, Ducharme, Marie-Stéphane et Querbes prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 17 octobre 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069029.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur certains tronçons des avenues Bloomfield, Champagneur, de l'Épée, Ducharme, Marie-Stéphane et Querbes prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1235069029

CA23 16 0308

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 7* - L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le tronçon du boulevard Dollard entre les avenues Bernard et Lajoie prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le tronçon du boulevard Dollard entre les avenues Bernard et Lajoie prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.05 1235069038

CA23 16 0309

Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 7* - L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le tronçon du boulevard Dollard entre les avenues Bernard et Lajoie prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 17 octobre 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069038.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le tronçon du boulevard Dollard entre les avenues Bernard et Lajoie prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1235069038

CA23 16 0310

Adoption avec changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588) - L'objet du règlement vise à modifier les modalités pour la délivrance des permis de stationnement du secteur numéro 1 et réduire les frais exigibles pour la délivrance de permis de stationnement du secteur numéro 1 pour les employés œuvrant dans l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 septembre 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 5 septembre 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069018 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, avec changements, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les modalités pour la délivrance des permis de stationnement du secteur numéro 1 prévus au *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* et à réduire les frais exigibles pour la délivrance de permis de stationnement du secteur numéro 1 prévus au *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)* pour les employés œuvrant sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Valérie Patreau

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.07 1235069018

CA23 16 0311

Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise à ajouter trente-trois (33) parcomètres dits "mixtes" aux abords de l'avenue Laurier, sur les avenues de l'Épée, Durocher, Édouard-Charles et Querbes.

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 septembre 2023 et que des copies ont été remises aux élu·es et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 5 septembre 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069037 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à ajouter trente-trois (33) parcomètres dits "mixtes" aux abords de l'avenue Laurier, sur les avenues de l'Épée, Durocher, Édouard-Charles et Querbes.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1235069037

CA23 16 0312

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'octobre à novembre 2023

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de d'octobre à novembre 2023 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236737011.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Halloween Bernard** » ;
- Événement « **Parade des citrouilles** » ;
- Événement « **Cross country des élèves du secondaire du Collège Stanislas** » ;

- Événement « **Halloween à la MIAM** » ;
- Événement « **Lumifest en cavale durant MTL à table sur Laurier Ouest** » ;
- Événement « **Le souper d'huîtres** » organisé par le Comité de jumelage d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1236737011

CA23 16 0313

Édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit (AO-21)*, une ordonnance pour une durée de 4 mois autorisant la Coopérative Le Suroît II à effectuer des travaux de finition des dalles de béton au 1500, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement

ATTENDU QUE l'ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b) du *Règlement sur le bruit (AO-21)*, conformément à l'article 4.1 dudit règlement ;

ATTENDU QUE toutes les autres dispositions du *Règlement sur le bruit (AO-21)* devront être respectées, notamment en ce qui a trait à l'utilisation d'un marteau-piqueur ou d'un concasseur tel que le prévoit l'article 4 (g) du règlement ;

ATTENDU les mesures d'atténuation proposées ;

ATTENDU QUE les travaux de finition des dalles de béton doivent être réalisés après la coulée du béton et ce, à 14 reprises entre le mois d'octobre 2023 et le mois de janvier 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358027.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser la Coopérative Le Suroît II à effectuer des travaux de finition du béton du lundi au vendredi, à au plus 14 reprises d'ici au jusqu'au mois de janvier 2023, en respectant les limites de bruit prévues dans le *Règlement sur le bruit (AO-21)*, et ce, avec la condition suivante :

- Maintenir en place, à partir 19 h, des toiles isolantes sur le garde-corps de sécurité.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1238358027

CA23 16 0314

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 500, boulevard Dollard, au 1274, boulevard du Mont-Royal, au 25, avenue de l'Épée, au 297, avenue de l'Épée, au 1466, avenue Ducharme, au 728, avenue Rockland, au 90, avenue Vincent-d'Indy et au 1090, avenue Van Horne

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, aux séances tenues le 13 et le 27 septembre 2023, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358026.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation du PIIA pour les immeubles situés au :

500, boulevard Dollard :

Avec la réserve suivante :

- Conserver le numéro civique (500) à l'entrée et le lettrage (Outremont) dans la partie supérieure du mur rideau.

Et avec la suggestion suivante :

- Explorer la possibilité de déplacer la boîte de dépôt de documents vers la droite de l'entrée.

1274, boulevard du Mont-Royal :

Avec les réserves suivantes :

- La dimension de la porte d'entrée ne devra pas être modifiée. L'imposte et la section métallique au-dessus de la porte devront être retirées ;
- Si la porte d'entrée est encadrée par un bandeau en pierre, celui-ci devra être de la même largeur sur tout son pourtour ;
- La marquise existante au-dessus de la porte devra être intégré dans la nouvelle proposition ;

25, avenue de l'Épée :

Avec la réserve suivante :

- Que les fascias soient refaits tel qu'à l'origine, soit en en bois et disposé en bipartie.

297, avenue de l'Épée :

Avec les réserves suivantes :

- Afin de conserver la composante d'origine, le type d'ouvrant pour les fenêtres du rez-de-chaussée et à l'étage devra être à guillotine ;
- Harmoniser la couleur des fenêtres sur le reste de la maison.

Et avec les suggestions suivantes :

- Afin de valoriser l'aspect patrimonial du bâtiment, la couleur des fenêtres devrait être de couleur claire ;
- Pour les fenêtres du rez-de-chaussée et à l'étage, proposer une matérialité en bois.

1466, avenue Ducharme :

Avec la suggestion suivante :

- D'ajouter un palier devant la porte afin de rendre plus sécuritaire l'accès au logement, au niveau des escaliers proposés en façade.

728, avenue Rockland :

Avec la réserve suivante :

- Un garde-corps reprenant le style et le matériau des mains courantes devra être installé sur le perron devant la porte d'entrée sur le mur latéral.

Et avec les suggestions suivantes :

- Privilégier l'option de restaurer les mains courantes existantes ;
- En cas de remplacement, reproduire les détails de la main courante existante avec ses prolongements au-delà des extrémités des barreaux.

90, avenue Vincent-d'Indy :

Sans réserve.

1090, avenue Van Horne :

Avec la réserve suivante :

- Afin de conserver la qualité du profil de la façade, le décroché au 6^e étage ainsi que l'appareillage de briques en damier devront être conservés.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1238358026

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 08.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Chef de
division - Soutien administratif